

CTPC du 9 avril 2009

Délégation CFDT : Christiane JOHO, Gérard LANG et Marie-Claire AUTIER, titulaires et Jean-Paul JACQUET, expert pour la DGTPE.

Dans leurs déclarations liminaires les organisations syndicales CGT, SPAC, FO rappellent la demande intersyndicale ([déclaration liminaire du 3 avril](#)) d'un CTPC spécial « GRH ».

▪ **REPOSE DU PRESIDENT :**

- ✚ D'accord pour organiser, avant l'été, un CTPC dont le thème central portera sur la GRH faisant la synthèse de tous les groupes de travail thématiques.
- ✚ D'accord pour discuter d'un « agenda social » programmé jusqu'à fin 2009.

Intrusion des chauffeurs dans la salle du CTPC

Interruption de séance à la demande du SPAC, CGT et FO.

Déclaration des syndicats SPAC, CGT et FO au nom des chauffeurs qui exigent une réponse immédiate sur les points suivants :

- ✚ Demande de défiscalisation des heures supplémentaires concernant les revenus 2008 des chauffeurs ;
- ✚ Demande d'audience d'ici vendredi soir sur la réorganisation du travail des chauffeurs compte tenu du contrat passé avec une société de taxis de jour.

▪ **REPOSE NEGATIVE DU PRESIDENT :**

Après une seconde interruption de séance les syndicats SPAC, CGT et FO dénoncent l'attitude de l'administration et décident de quitter le CTPC.

Reprise des débats

Approbation des PV des deux précédents CTPC avec prise en compte des modifications signalées.

Projet d'arrêté portant organisation de la DGTPE (direction générale du trésor et de la politique économique)

La réorganisation de la DGTPE poursuit 3 objectifs.

- ✚ Adapter l'organigramme de la direction générale aux priorités du Gouvernement et à la montée en puissance de sujets nouveaux,
- ✚ Mettre en cohérence l'organisation de l'administration centrale de la direction générale avec la réforme de son réseau international et la dévolution progressive à Ubifrance de l'activité commerciale des 64 missions économiques, qui doit se traduire par une responsabilité accrue des chefs de mission économique et des chefs des services économiques sur les sujets régaliens ;
- ✚ Mieux formaliser certaines synergies essentielles.

Dans sa déclaration, la CFDT déplore l'absence de concertation préalable sur une réorganisation des services qui est mise en œuvre depuis près d'un an : VOTE CONTRE.

Projet d'arrêté portant organisation de la DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle)

La réorganisation de la DGEFP vise principalement la sous-direction du fonds social européen (FSE) qui passe de trois à quatre missions, et des missions « supports » telles que la RH ou la communication qui relèveront désormais du MiNEI.

Cette réorganisation se faisant en ETPT constants avec concertation au niveau local, la CFDT s'abstient.

Projet de décret relatif aux conditions de nomination aux emplois de direction du CGIET (Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies)

La fusion du CGM et du CGTI, conduit à redéfinir les emplois de direction.

Des échanges avec le représentant du CGIET, il ressort de cette fusion que le nombre d'emplois de direction n'en sera pas affecté, contrairement à ce qui se passe dans toutes les fusions de directions qui visent à rationaliser et réduire les ETPT !

La CFDT vote CONTRE.

Projet d'arrêté portant organisation de la direction des affaires juridiques (DAJ)

Depuis 10 ans, la DAJ n'a pas été réorganisée et l'évolution des missions nécessite cette réorganisation qui poursuit **2 principaux objectifs pour de nouvelles compétences.**

- ✚ Adapter la DAJ évolutions de l'environnement juridique et administratif, ainsi qu'aux modifications du champ de compétences des ministères économique et financier.
- ✚ Sortir de l'organigramme juridique les fonctions supports.

Dans sa déclaration, la CFDT s'inquiète que la création de 2 nouveaux bureaux pour assumer de nouvelles missions, se fasse à effectif constant. En effet, le recours grandissant à la sous-traitance et aux emplois précaires fragilise la DAJ dans le contexte actuel. Par ailleurs, des pressions sont faites à l'occasion des entretiens d'évaluation pour inciter à la mobilité les agents les plus anciens ou les plus âgés. Cela ne répond pas à la sérénité que les agents de l'Etat sont en droit d'attendre pour accomplir leurs missions de service public.

Réponse de l'administration :

La DAJ assume totalement de faire appel aux stagiaires et souligne qu'elle est de plus en plus sollicitée à ce sujet. Par ailleurs ces stagiaires ne sont pas obligatoirement une force d'appoint mais demandent un tutorat parfois difficile à prendre en charge.

Concernant la mobilité, elle affirme que si elle est « suggérée » aux agents, c'est uniquement à l'intérieur de la DAJ et pour les inciter à postuler sur les nouveaux secteurs.

La CFDT s'abstient sur ce projet.

Présentation, pour information, des textes transformant le Service des pensions en SCN « service des retraites de l'Etat ».

Dans sa déclaration, la CFDT s'inscrit positivement dans ce changement de statut du service des pensions qui reste un service de l'Etat en stabilisant les pensions des fonctionnaires et en garantissant leur paiement.

Elle précise néanmoins que l'avis donné ce jour vise à valider uniquement la mise en place du nouveau SCN et à approuver particulièrement le relevé de conclusions relatif à la gestion des personnels d'administration centrale qu'elle souhaite sécuriser par la signature des parties.

La CFDT demande au chef du service des Pensions de confirmer devant le CTPC, que la contrepartie financière demandée par la CFDT en termes d'accompagnement social a été validée par la DGFIP (350 € pendant 3 ans intégrés à terme dans l'IMT).

M. CASANOVA confirme l'engagement du directeur Général de la DGFIP que les agents du service des pensions bénéficieront des mêmes mesures que celles dont ont bénéficié les agents de la DGFIP en matière d'accompagnement de la fusion.

Le président indique qu'il organisera la signature du relevé de conclusions «plus tard ».

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES CFDT

En préambule, le président annonce la délocalisation à CAEN du médiateur des services économiques et financiers : les agents ne souhaitant pas partir, les postes seront publiés.

Service de la traduction

Le président annonce que deux traducteurs sont en cours de recrutement aux fins de pallier les départs (1 anglophone et un germaniste).

Demande d'un tableau précis des déménagements pour la période 2009-2011.

Le sous-directeur de l'immobilier déclare que le tableau communiqué pour ce CTP est déjà obsolète ! Les nouvelles normes de France Domaine (12 m² surface SUN/agent en moyenne pour l'ensemble d'un service !) seront dorénavant appliquées à tous les déménagements, y compris dans Bercy.

Le Bureau 2B de la SD Informatique ne déménagera sans doute pas.

Il annonce devoir trouver 100 places sur le bâtiment Necker pour le CPFI.

Les nouvelles autorités de régulation des jeux et des Fraudes seront installées à l'Atrium.

Situation des personnels de centrale rejoignant le service facturier

Le président affirme que ces agents garderont tous leurs avantages, y compris la NBI.

Plan de qualification ministériel (PMQ) 2009 et calendrier définitif des CAP 2009

Le président annonce un GT de présentation du « PMQ » fin avril début mai.

Gestion des ETPT des DIRECCTE par la DAGEMO (direction de l'administration générale du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité)

Réponse : la compétence sera partagée entre les deux ministères concernés.

Situation des personnels de la DGME (direction générale de la modernisation de l'Etat)

Le président précise que la DGME est une direction de missions lesquelles sont par essence évolutives et ont une fin.

Sur la cellule « transfert », hors les 11 agents repartis au Budget, 10 ont suivi leurs missions dans de nouvelles structures (MEEDDAT, JO ou autre...) et 8 ont quitté la DGME ayant trouvé un autre emploi. Restent 6 agents dont 2 en recherche de poste.

Situation des CDD ou fonctionnaires détachés :

✚ Sur les 11 contractuels, 4 CDD non reconduits, 2 reconduits et 5 susceptibles de l'être.

✚ Les 3 fonctionnaires en détachement sont reconduits temporairement le temps pour eux de trouver un poste.

ANIFOM

Le président annonce que l'agence sera maintenue en tant que structure.

Les agents seront réaffectés en 2 vagues, la première avant l'été, la seconde à la rentrée.

Il s'engage à appliquer les dispositifs d'accompagnement habituels et garantit la rémunération individuelle des agents concernés.

Rappel de la demande d'un tableau détaillé concernant la mise en œuvre de la RGPP en Centrale

Le président confirme que la DPAEP « nous doit ce tableau »...